



# PROTOCOLE FÉDÉRAL DE REPRISE D'ACTIVITÉ



Le déroulement des activités doit tenir compte des horaires du couvre-feu en vigueur:  
**21 heures jusqu'au 9 juin 2021**



**L'accès aux salles couvertes et closes**, type ERPX, qui correspond à nos salles de lutte et disciplines associées **est uniquement possible pour les publics prioritaires** (cf. ci-dessous).

Les autres publics peuvent pratiquer en extérieur sur l'espace public ou dans des équipements de plein air.



**Les publics prioritaires** sont **les publics mineurs**, les sportifs de haut-niveau, les personnes à handicap reconnu, les personnes pratiquant dans le cadre d'une prescription médicale d'activité physique adaptée, et le public en formation universitaire ou professionnelle.

**Le public majeur, hors cas spécifiques ci-dessus, n'est pas considéré comme prioritaire.**



Les vestiaires collectifs sont uniquement ouverts pour les publics prioritaires dont le public mineur.

**Les publics majeurs ne peuvent accéder aux structures couvertes et à leurs vestiaires collectifs.**



**Les publics doivent porter leur masque jusqu'au début des activités.** Pour les publics pratiquant sur le tapis, chaque sortie de tapis doit être accompagnée du port du masque pour circuler.

**L'encadrant garde son masque pour l'ensemble des activités proposées en intérieur.**

**Le port du masque n'est pas obligatoire pour les moins de 7 ans.**



**Les clubs et structures FFLDA doivent se rapprocher de leur collectivité locale pour connaître leurs directives et les informer des modalités de reprise prévues.**



Toutes personnes présentant des symptômes COVID19, ou étant cas contact, ne peuvent être autorisées à accéder aux activités (mineur en intérieur et majeur en extérieur). Toutes les personnes doivent respecter les gestes barrières. Un registre des présences est tenu par le club.



Les publics doivent venir en tenue propre d'entraînement, ranger leurs affaires individuellement dans un sac de sport, et venir avec une gourde individuelle à leur nom.



Toutes les personnes doivent se désinfecter les mains avant l'activité, mais également en fin d'activité. En lien avec la collectivité concernée, les surfaces de pratiques couvertes (tapis) doivent être aérer, laver et désinfecter. Le matériel individuel utilisé doit être obligatoirement désinfecté après chaque utilisation.

### Modalités d'organisation pour les publics mineurs et prioritaires **en salle** :



L'encadrant, dans chaque situation qui le permet, veille à faire respecter les mesures de distanciation (éviter les regroupements, organisation du groupe sur les consignes...).

Le déroulement de la séance avec **un.e seul.e partenaire est à favoriser. Au maximum**, les publics pratiqueront **par sous-groupe de 4** (3 partenaires différents pour l'ensemble de la séance). **La jauge maximale de pratiquants sur nos tapis ne pourra excéder 16m<sup>2</sup> par binôme** (4mx4m), soit, par exemple, 18 pratiquants sur un tapis 12x12.

La constitution des binômes et sous-groupe est à compiler dans un registre.

### Modalités d'organisation pour les publics majeurs **en extérieur**:



L'encadrant veille à faire respecter les mesures de distanciation et de **pratique sans contact**.

Les activités proposées sont des activités de préparation physique, des séances de wrestling cardio/flex/force, des situations individuelles de placements techniques et de déplacements spécifiques.